



## Référentiel et encadrements Année universitaire 2018-2019

### RÉFÉRENTIEL

Le tableau suivant précise les volumes horaires attribués au titre du référentiel au sein de l'UFR Mathématiques. Il se base sur le cadrage de l'établissement votés par les CA du 6 juillet 2018, celui de l'UFR voté au Conseil de l'UFR le 3 octobre 2017, ainsi que sur l'enveloppe perçue par l'UFR (160 heures).

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>VOLUME HORAIRE</b>
<b>Responsabilités transverse décidées au CoPil Sciences</b>	<b>7</b> TCMaths, MASS, O2I, SCI...
<b>Licence Maths</b> - Licence Maths L2 - Licence Maths L3 - Diplôme Licence Maths	<b>40</b> 16 – Buffard 16 – Chabert 8 – Chabert
<b>Licence MIASHS</b> - Licence MIASHS L2 - Licence MIASHS L3 - Diplôme Licence MIASHS	<b>35</b> 14 – Peng 14 – Boussaf 7 – Boussaf
<b>Master Mathématiques</b> - Master Maths M1 et M2 - Préparation agrégation	<b>35</b> 26 – Munch 9 – Riche
<b>Master Statistiques *</b> - Master Statistique M1 - Master Statistique M2	<b>20</b> 10 – Saint Loubert 10 – Azzaoui
<b>Commission des services</b>	<b>10</b> 5 – Bagland 5 – Cindea
<b>Autres activités</b>	<b>13</b> Référents CPGE, RI...

A noter que des heures « Référentiels » seront attribuées directement par l'établissement en utilisant les crédits liés à la loi ORE (Orientation Réussite Licence) :

- Référent Parcoursup : 40 h
- Directeur de première année Licence : 20 h
- Directeur des études : 70 h
- Enseignant référent dispositif 25 étudiants « oui si » : 15 h
- Enseignant référent 50 étudiants : 10 h

\* Des heures supplémentaires, qui seront financées par les ressources propres, sont prévues pour les fonctions suivantes

- Organisation des stages en Master Statistique : 10 h
- Lien avec les entreprises : 15 h